



TERMES DE REFERENCE

**POUR L'ETUDE SUR L'ETAT DES LIEUX
DE LA LIBERTE DE PRESSE AU BURKINA FASO
2013-2014**

Août 2014

Contexte et justification de l'étude

Le Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ) est une institution non gouvernementale de défense des journalistes et de la liberté de presse. Il a vu le jour le 3 mai 1998 et est placé sous la responsabilité des trois organisations les plus représentatives de la presse au Burkina Faso. Ce sont :

- L'Association des Journalistes du Burkina Faso (AJB) ;
- Le Syndicat Autonome des Travailleurs de l'Information et de la Culture (SYNATIC) ;
- La Société des Editeurs de la Presse Privée (SEP).

Regroupées au sein d'un Comité de Pilotage, ces trois organisations impriment l'orientation indépendante du CNP-NZ. Elles élaborent son programme d'activités et assurent son exécution. La mise en œuvre et la gestion quotidienne sont confiées à un Gestionnaire appuyer par une équipe, constituant l'administration du CNP-NZ.

La création du Centre National de Presse Norbert Zongo s'inscrit dans le vaste mouvement d'émergence du pluralisme médiatique sur le Continent africain.

Le CNP-NZ constitue un lieu de rencontre et de travail pour tous les journalistes, qu'ils soient des médias publics ou privés, un foyer où se développent la solidarité professionnelle et la réflexion sur le métier de journaliste.

Dans le souci de renforcer les bases de son développement organisationnel, le CNP-NZ s'est engagé depuis 2005 dans un processus de planification stratégique avec l'appui de ses partenaires que sont les Ambassades des Pays-Bas, du Danemark et de la France.

Le Centre National de Presse Norbert (CNP-NZ) Zongo a adopté en juillet 2009 un second plan stratégique 2009-2012, financé par l'Ambassade Royale des Pays-Bas, l'Ambassade Royale du Danemark et l'ONG Suédois DIAKONIA. Une évaluation en a été faite en cours d'année 2012 et elle a permis de situer les acquis et les faiblesses

S'appuyant sur ces acquis et dans le sens de réduire ses faiblesses, le CNP-NZ a profité de l'année de transition que fut 2013 pour finaliser son troisième plan d'action stratégique 2014 – 2017.

Ce présent plan d'action va se déroulé dans un contexte politique marqué par un débat houleux sur la mise en plan d'un sénat et la modification de l'article 37 de la constitution dans le but de permettre au Président actuel de pouvoir briguer un autre mandat.

En effet, l'année 2013 a été marquée par une crise sociale et un débat controversé sur la mise en place d'un Sénat au Burkina Faso ainsi que les vellétés de modification de l'article 37 de la constitution limitant le mandat présidentiel à deux.

Ce débat a permis à une opposition mieux organisée de démontrer sa force et surtout de rééquilibrée les forces en présence. Du coup cela fait craindre une plus grande crise aux conséquences plus fâcheuses pour le Burkina Faso.

La modification ou non de l'article 37 de la Constitution, de façon lancinante, ou en filigrane marquera les débats en 2014. Les enjeux politiques de 2014 sont donc énormes.

Au niveau de l'environnement médiatique, il faut dire depuis le mois de mai 2013, il ne se passe pas un jour sans que les médias ne rapportent ou ne traitent de ces deux sujets : **sénat et modification de l'article 37**. Les médias ont contribué à ce débat en relayant les différents points de vue sur la question. Ils ont également contribué par des commentaires, des analyses, des critiques sur les risques d'une explosion sociale que pourrait entraîner la mise en place du Sénat ou la modification de l'article 37.

L'année 2014 et le présent plan d'action seront donc nécessairement marqués par cette crise.

Ce plan stratégique 2014-2017 en son axe II traite de la promotion des médias. Les activités qui y sont déclinées couvrent deux volets.

Le premier volet porte sur l'environnement institutionnel des médias. Il s'agit d'activités visant l'amélioration des textes de lois sur la presse, des actions de plaidoyer pour leur adoption et pour l'accès aux sources d'information.

Un second volet d'activités porte sur le renforcement de la protection et défense des journalistes. Des actions de sensibilisation et de plaidoyer envers les partenaires de terrain des journalistes sont prévues (juristes, hommes de tenue, directeurs et chefs de service....) dans ce volet d'activités il est prévue une étude sur l'état de la liberté de la presse au Burkina Faso. Cette étude qui se veut annuelle, doit permettre de mesurer ou de faire le point sur l'effectivité de la liberté de la presse au Burkina Faso.

Ces rapports périodiques fournissent ainsi de façon annuelle, des renseignements sur l'état de la liberté de la presse mais aussi permettent au CNP-NZ de mieux coordonner ses actions de promotion de défense et de renforcement de la liberté de presse.

Le dernier rapport produit par le CNP-NZ couvre la période 2011-2012 mais en 2013, compte tenu de la situation particulière de transition, le rapport sur l'Etat de la Liberté de la Presse n'a pu être produit.

Il s'agit alors pour la présente étude de couvrir toute l'année 2013 ainsi que les 10 premiers mois de l'année 2014. Il s'agira également de se pencher de manière spécifique sur la crise qui secoue le Burkina et son impact sur la situation de la liberté de la presse.

Objectif général de l'étude

L'Objectif général de l'étude est la suivante :

- Faire l'état des lieux de la liberté de presse au Burkina Faso pour la période de 2013 à 2014.

Objectifs spécifiques

- Présenter le tableau général des médias au Burkina de nos jours : radios, télévisions, Presse écrite et surtout la situation des médias en ligne et leur impact
- Faire un diagnostic des conditions de travail et de vie des journalistes au sein des médias d'Etats et des conséquences sur la liberté de la presse

- Faire un diagnostic et une analyse des impacts de la crise actuelle sur la situation de la Liberté de la presse ;
- Identifier les formes et actes récurrents de violation de la liberté de presse auxquels sont confrontés les journalistes
- Expliquer les causes de ses atteintes à la liberté de presse ;
- Formuler des recommandations pour une réelle effectivité de la liberté de la presse au Burkina Faso.

Résultats attendus

- Le CNP-NZ dispose d'un document de référence sur l'effectivité de la liberté de presse au Burkina Faso ;
- Les formes et actes récurrents de violation de la liberté de la presse sont identifiés ;
- Leurs causes sont connues ;
- Le CNP-NZ est outillé pour mieux orienter ses actions pour le renforcement de la liberté de la presse et la promotion des médias ;
- La défense et la protection des journalistes sont mieux assurées.

Descriptions des tâches

Le consultant prendra attache avec les structures en charge des médias, les organes de presse de toute catégorie ainsi que les journalistes qui y travaillent. Il fera un diagnostic critique de l'environnement institutionnel et du cadre de travail. Il portera son regard sur l'accès à l'information et l'équilibre de l'information.

Il est attendu de sa part une identification pertinente des formes et actes de violations récurrents de la liberté de presse. Le Consultant est invité à déposer le rapport final de l'étude du projet en cinq (05) exemplaires dont un (01) non relié et sur CD ou clé USB auprès du Gestionnaire du CNP-NZ

Le Consultant présentera les résultats de l'étude lors d'un atelier de validation qui sera organisé par le Centre

Etendue de l'étude

L'étude s'étend sur l'ensemble du territoire burkinabè et concerne les structures et organes de presse de toute catégorie ainsi que les journalistes qui y travaillent. Elle couvre la période de 2013 à 2014.

Durée de l'étude

Le Consultant dispose de 45 jours pour la réalisation de l'étude à compter de la date de signature du document.

Le consultant devra indiquer clairement dans son offre les délais impartis pour les phases suivantes de l'étude :

- phase de préparation
- conception
- phase de recherche sur le terrain
- rédaction brouillon
- rapport provisoire
- rapport final

Profil du Consultant

Le Consultant doit avoir au moins un niveau universitaire (BAC + 5 ans) et justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données d'enquête.

Une expérience en matière d'enquête sur les médias serait un atout.

Le Consultant est tenu de fournir son curriculum détaillé. Le curriculum vitae doit montrer le niveau de formation et l'expérience dans des études de collecte, de traitement et d'analyse des données d'enquêtes, en particulier dans le domaine des médias. Il est prié d'inclure des copies des diplômes et attestations pertinents.

Le consultant devra soumettre une offre technique et financière qui comprend nécessairement :

- la composition de l'équipe qui va travailler sur l'étude avec les CV détaillés
- la méthodologie
- sujets prioritaires qui y seront traités en accord avec les présents TDR

Contrôle de la prestation

La prestation du Consultant sera placée sous la supervision directe du représentant désigné au sein du CNP-NZ. Celui-ci sera l'interlocuteur privilégié du Consultant au niveau du Centre.

Contrôle et concertation

En cas de difficulté rencontrée au niveau de l'organisation et l'exécution de l'étude ou l'utilisation des moyens (y compris les moyens financiers), le Consultant doit saisir le CNP-NZ pour l'en informer et donner son avis sur les voies de résolution.

Appui de la part du CNP-NZ

Le CNP-NZ fournira les documents techniques et les rapports nécessaires à la réalisation de l'étude. En cas de besoin de documents supplémentaires, le Consultant précisera ses besoins suffisamment à l'avance pour assurer un bon déroulement des prestations.

Le CNP-NZ fournira l'assistance nécessaire à l'obtention de toutes les autorisations, informations et documents nécessaires à la bonne exécution de l'étude.

Une équipe de suivi de l'étude par le CNP-NZ sera disponible pour la validation et la restitution des résultats de l'étude.

Réception de candidatures

Les dossiers de candidatures seront reçus au Centre National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ) **jusqu'au 15 Septembre 2014** de 10 heures à 17 h 30, sous pli fermé à l'adresse suivante : Secteur 08 – Gounghin Petit Paris, Rue 8-29, Immeuble N°203, Porte N° 058.

Le pli portera la mention suivante : « **Etude sur l'état de la liberté de la presse 2013-2014** »